VILLE DE GENÈVE

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

14 janvier 2025

La Ville de Genève exprime sa plus vive préoccupation face à la situation en Iran, marquée par des manifestations d'une ampleur inédite

Le Conseil administratif de la Ville de Genève exprime sa plus vive préoccupation face à la situation en Iran, marquée par des manifestations d'une ampleur inédite qui se sont étendues à l'ensemble du pays depuis le 28 décembre 2025, ainsi que par une répression massive menée par le régime de la République islamique à l'encontre de la population civile. Il condamne la répression en cours, alerte sur un bilan humain extrêmement lourd et appelle les autorités iraniennes à répondre aux aspirations légitimes de la population. Ville internationale et siège historique du multilatéralisme, Genève réaffirme que son soutien va pleinement au peuple iranien, à sa dignité et à ses droits fondamentaux.

Selon des informations émanant de sources crédibles, le mouvement de contestation touche l'ensemble du territoire iranien. La réponse des autorités se caractérise par un usage généralisé et disproportionné de la force, des arrestations massives, des détentions arbitraires et de lourdes restrictions aux libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et l'accès à l'information.

Des organisations non gouvernementales internationales font état d'un bilan humain extrêmement élevé, évoquant plusieurs milliers de personnes tuées depuis le début des manifestations. La Ville de Genève relève que ces estimations, établies dans un contexte de restrictions sévères de l'information et d'accès limité aux sources indépendantes, ne peuvent être vérifiées de manière exhaustive, mais traduisent l'ampleur et la gravité de la répression en cours.

La Ville de Genève est en outre profondément alarmée par les informations signalant le recours imminent à la peine de mort contre des personnes arrêtées dans le contexte de ces événements. Elle condamne sans réserve cette escalade répressive et rappelle que la criminalisation de la contestation pacifique, la violence exercée contre la population civile et l'instrumentalisation des institutions judiciaires sont incompatibles avec les principes

fondamentaux du droit international des droits humains et avec les engagements internationaux du régime de Téhéran.

Elle appelle les autorités iraniennes à prendre acte des aspirations exprimées par une large partie de la population, à engager un changement de posture fondé sur le respect des libertés fondamentales et la protection du droit à la vie, et à renoncer sans délai à toute réponse fondée sur la violence, la peur et la répression.

Le Conseil administratif demande par ailleurs au Conseil fédéral de condamner dans les termes les plus fermes la répression sanglante du régime iranien et de soutenir les organisations et les forces de la société civile qui s'engagent en faveur des droits humains et de la démocratie en Iran.

Ville internationale et siège historique du multilatéralisme, Genève réaffirme que son soutien va pleinement au peuple iranien, à sa dignité et à ses droits fondamentaux. Cette prise de position s'inscrit dans la continuité de l'engagement constant de la Ville de Genève en faveur de la défense de l'Etat de droit, des libertés publiques et du respect des droits humains partout où ceux-ci sont gravement menacés.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)
Josefine Trebeljahr, responsable de l'Unité Information et communication,
022 418 55 35/ 079 409 35 38 – josefine.trebeljahr@geneve.ch

La Ville de Genève alerte sur les conséquences humanitaires des restrictions imposées aux ONG en territoire palestinien occupé

Suite aux récentes mesures administratives annoncées par les autorités israéliennes visant à suspendre l'enregistrement de plusieurs organisations humanitaires internationales actives en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, le Conseil administratif de la Ville de Genève exprime sa profonde préoccupation quant aux conséquences sur l'assistance humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

Le 30 décembre 2025, 37 organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont été informées officiellement de la fin de leur enregistrement auprès des autorités israéliennes, au motif qu'elles n'auraient pas communiqué la liste des noms de leur personnel, exigée désormais à des fins de « sécurité ». Ces organisations disposent d'un délai de 60 jours pour cesser toute activité sur le territoire concerné. Parmi elles figurent notamment Médecins du Monde Suisse et Médecins Sans Frontières, partenaires de la Ville de Genève, qui mènent des actions à Gaza. En Cisjordanie aussi, la Ville de Genève soutient des projets humanitaires, notamment par l'appui à la Centrale Sanitaire Suisse Romande et au Middle East Children's Institute, en faveur des enfants et des femmes de Palestine.

À un moment où les civils continuent de faire face à des besoins humanitaires extrêmement élevés, malgré le cessez-le-feu en vigueur depuis le 10 octobre 2025, ces mesures risquent de compromettre l'accès aux services essentiels, en particulier en cette période hivernale, augmentant encore les vulnérabilités sanitaires et d'assainissement de populations déjà en grande difficulté.

Le Conseil administratif rappelle que la Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, a une responsabilité historique et morale de promouvoir et faire respecter les obligations du droit international humanitaire, notamment l'obligation de permettre et de faciliter l'accès rapide et sans entrave de l'assistance humanitaire aux populations civiles dans les situations de conflit et d'occupation, telles que prévues par la Quatrième Convention de Genève.

Le Conseil administratif en appelle au Conseil fédéral pour qu'il interpelle les autorités compétentes afin de garantir le respect des obligations internationales et de préserver l'indépendance des organisations humanitaires, ainsi que l'accès des populations civiles aux aides vitales.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)
Josefine Trebeljahr, responsable de l'Unité Information et communication,
022 418 55 35/ 079 409 35 38 – josefine.trebeljahr@geneve.ch